

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME (à partir de la délibération 2025-09-13), Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025-09-02) et, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Bernard BARRY pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

Mme Karine PAULET pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

M. André SAGNOL

M. Hervé BONHOMME (jusqu'à la délibération 2025-09-12)

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025-09-01)

Mme Laetitia SABATIER

M. François AKAKO

M. Adrien DESSAILLY

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'accueils de classes et de prêt de documents pour l'année scolaire 2025-2026

(Délibération 2025_09_06)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que dans le cadre du développement de l'éducation à la lecture et de la promotion de la

littérature jeunesse, l'école maternelle Germaine Tillion et l'école maternelle et primaire Saint Joseph souhaitent bénéficier d'accueils de classes et de prêts de livres pour l'année scolaire 2025-2026,

Les projets de conventions joints en annexe formalisent les conditions de collaboration entre la commune et l'école maternelle Germaine Tillion ainsi que l'école maternelle et primaire Saint Joseph pour la participation de ces dernières pour l'accueil de classes et le prêt de documents pour l'année scolaire 2025-2026.

Ils prévoient que la commune s'engage à prendre en charge :

- 9 accueils de classes répartis sur l'année pour les écoles publiques comme pour les écoles privées (maternelle et primaire confondus),
- le prêt de documents à titre gracieux, dans les limites définies dans le cadre de la convention et dans le respect du règlement intérieur de la médiathèque.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets de conventions de partenariat qui sont joints à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	27
Présents	16
Représentés	4
Votants	20

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 23/09/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 23/09/2025

Pour Copie conforme le : 23/09/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE